



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

comptes de campagne

Question écrite n° 63631

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur le cas d'un candidat aux élections régionales qui invite à dîner pendant la campagne électorale les membres de son équipe de militants afin de répartir les activités de propagande de chacun. Elle lui demande si la dépense correspondant à ce repas doit être intégrée dans le compte de campagne et si elle est également incluse dans les dépenses ouvrant droit au remboursement forfaitaire de l'État.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire est invitée à se rapporter à la réponse à la question n° 10888, publiée le 12 novembre 2009 au Journal officiel du Sénat.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63631

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 novembre 2009, page 10786

Réponse publiée le : 2 novembre 2010, page 12070